

**FAIT RELIGIEUX ET LAÏCITÉ**  
**Conférence à La Réunion**  
*Saint Pierre le mardi 5 juin 2012*

Il y a des mots-valises comme les mots « religieux » ou « religion » mais aussi comme le mot « laïcité », dont on voit bien qu'ils peuvent renvoyer, sous une apparence d'évidence et de clarté, à des compréhensions extrêmement diverses, selon qui les prononce, les utilise, voire les instrumentalise.

Je voudrais donc, dans la 1<sup>ère</sup> partie analyser le *paysage religieux* dans la société contemporaine.

Dans la 2<sup>ème</sup> partie, j'aborderai *la laïcité*, soulignant sa fonction régulatrice du religieux dans société et indiquant pourquoi les protestants français lui sont attachés.

Dans la 3<sup>ème</sup> partie, je dirai les raisons pour lesquelles la laïcité est aujourd'hui *interrogée* et conduite à évoluer.

Ce qui me conduira à une 4<sup>ème</sup> partie, dans laquelle je voudrais soutenir l'idée d'une *nécessaire dimension sociale des religions* et envisager leur place dans l'espace public.

## **1. LE PAYSAGE RELIGIEUX CONTEMPORAIN**

### **1.1 Remarques sur la notion de fait religieux**

La notion de *fait religieux* s'est imposée depuis quelques années dans le vocabulaire universitaire et public, grâce notamment aux travaux de Régis Debray et au succès de son rapport au ministre de l'Education nationale de l'époque Jack Lang en 2002 et qui concernait précisément *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque*<sup>1</sup>.

Les organisateurs ont bien fait d'utiliser cette expression dans le titre, car elle opère d'emblée *une triple clarification* :

- D'abord un *fait* se constate et s'impose à tous. C'est une réalité objective, visible et vérifiable. Ainsi il y a depuis des siècles des chapelles, des églises, des temples, des monastères, des cathédrales, des synagogues et maintenant des mosquées et des salles de prière. Il y a des œuvres d'art sacré en peinture, en musique. Il y a des fêtes au calendrier et des manières différentes de décompter le temps à la surface du globe en fonction de références religieuses transmises.

- Par ailleurs, le fait existe quelle que soit l'appréciation que l'on porte sur lui. *Prendre acte* d'une réalité ce n'est pas *prendre parti*. Constater un fait religieux ne préjuge ni de son statut, ni de la valeur qu'on lui accorde. (On fait abstraction du fait qu'il peut être pour les uns une superstition aliénante, pour d'autres une conviction libératrice). On peut en penser ce que l'on veut, mais on ne peut pas en ignorer la réalité constatable : qu'il s'agisse d'un vitrail, d'un pèlerinage, d'un rassemblement culturel, d'une œuvre diaconale.

- Enfin, parler de fait religieux est *englobant*. Cela ne privilégie aucune religion particulière, considérée comme plus vraie ou plus recommandable que les autres. Un fait religieux, c'est un phénomène humain qui trouve sa place, sur un pied d'égalité, dans l'ensemble des phénomènes humains observables.

Ces remarques clarificatrices étant faites, je vous propose de voir ce qu'il en est aujourd'hui du paysage religieux dans la société française. Sa principale caractéristique réside à mon sens dans le fait qu'il est paradoxal.

### **1.2 Un paysage religieux paradoxal**

- *Un effacement de la religion*

Paradoxal, parce que d'un côté la religion semble s'être effacée de l'horizon de la société sécularisée. On constate, globalement, une marginalisation des Eglises, une diminution de la pratique religieuse traditionnelle, une crise de la transmission entre les générations. Les religions traditionnelles en France n'ont plus un grand pouvoir de régulation sur la conscience contemporaine, ni d'impact dans la culture, même si elles peuvent encore mobiliser les foules dans des circonstances particulières (par exemple les

<sup>1</sup> Régis DEBRAY, *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque*, Rapport au Ministre de l'Education Nationale, Paris, Editions Odile Jacob, 2002.

Journées Mondiales de la Jeunesse autour du pape). Elles ont perdu leur pouvoir de symbolisation et de gestion du religieux.

Sans doute la laïcité à la française a-t-elle pu accélérer, amplifier et radicaliser ce processus de déchristianisation en contribuant à reléguer la spiritualité dans la seule sphère privée, je vais y revenir.

Ce qui est sûr, c'est que l'on constate dans la société une forme d'indifférence ou d'incompréhension à l'égard du religieux, que ce soit sur le mode de l'indifférence ou sous la forme d'un athéisme plus combatif considérant tout ce qui est religieux comme un reste de pensée archaïque aujourd'hui dépassée et appelée à disparaître.

- *De nouvelles expressions du religieux*

Mais paysage paradoxal, parce que d'un autre côté la religion réapparaît sous les formes les plus diverses, les plus ambiguës et parfois les plus effrayantes. On parle de « retour du religieux », de « réenchancement du monde », de « réveil du sacré », de « revanche de Dieu ». Ces expressions, certes pas équivalentes, décrivent toutes une quête religieuse nouvelle avec des mots différents de ceux des religions traditionnelles.

Ces nouveaux mouvements religieux empruntent à de multiples traditions, chacun se « bricolant » sa religion « sur mesure » ou « à la carte ». On perçoit bien les menaces que le mot « religieux » recouvre quand ils abritent les comportements les plus irrationnels, les syncrétismes les plus extravagants, les subjectivismes les plus débridés, les illuminismes les plus redoutables. Ou quand, sous couvert de religion, prolifèrent des mouvements qui par leurs malversations et leurs manipulations portent atteinte à la liberté et à la dignité des personnes. Ou quand on constate l'apparition, dans les grandes religions historiques, de mouvements de réaffirmation identitaire, de sectarismes voire d'intégrismes. Et que dire du succès de l'occultisme, de la superstition, de l'astrologie, de la parapsychologie ?

Pour R. Debray ces phénomènes ne sont pas sans lien avec l'effacement des institutions religieuses traditionnelles. Il écrit en substance que lorsqu'elles s'effondrent, c'est le retour de la « croyance à l'état sauvage ». <sup>2</sup>

Il faudrait aussi parler des nouvelles formes de religion qui touchent à des domaines que l'on peut considérer au départ comme profanes mais qui pourraient bien être de nouveaux avatars du religieux. La *politique* en demeure encore un, mais sans doute moins évident qu'il y a cinquante ans, à l'époque des idéologies triomphantes.

En fait, je pense surtout au *sport*, et notamment au football dont de nombreux sociologues ou théologiens <sup>3</sup> ont montré les analogies avec le phénomène religieux. Comme la religion, il reflète et symbolise, parfois en les grossissant, les réalités ambivalentes de la condition humaine et les aspirations contradictoires de la société, qu'il condense et met en scène. Il alimente la part du rêve, il suscite, en même temps qu'il canalise, les émotions et les passions, même s'il ne parvient pas toujours à conjurer les violences qu'il engendre. Il est aussi incontestablement un facteur de rassemblement par-delà les races, les classes, les appartenances et les milieux sociaux. Le vocabulaire sportif témoigne particulièrement de ces ressemblances.

Ainsi D. Hervieu-Léger a bien montré, à travers ses travaux de sociologue de la religion, que la déchristianisation et la sécularisation n'effacent pas forcément le besoin religieux, mais qu'elle peut être, au contraire, un terrain propice à sa recombinaison. <sup>4</sup>

Cela me conduit à m'interroger sur *les motifs* de ce retour du religieux dans un contexte de sécularisation.

### 1.3 Les motifs de ce retour du religieux

<sup>2</sup> « Les doctrines religieuses apparaissent [...] comme des appareils à sublimer, canaliser et dompter nos pulsions naturelles à la crédulité. Sectes, spiritisme, astrologie, paranormal et voyance : la croyance à l'état sauvage s'en donne à cœur joie lorsque se défait l'institution qui la domestiquait. »

Régis DEBRAY, *Les communions humaines*, Paris : Fayard, 2005, p.154.

<sup>3</sup> C. BROMBERGER, *Football, la bagatelle la plus sérieuse du monde*, Paris : Bayard, 1998.

M. AUGÉ, « Football, de l'histoire sociale à l'anthropologie religieuse », *Le Débat*, n°19, février 1982.

D. MÜLLER, *Le football, ses dieux et ses démons*, (Le champ éthique), Genève : Labor et Fides, 2008.

<sup>4</sup> Danièle HERVIEU-LEGER, *La religion en miettes ou la question des sectes*, Paris : Calmann-Lévy, 2001, p.10.

- La cause principale de ces nouvelles formes du religieux me paraît résider dans la réalité d'un « monde désenchanté ». Tout se passe comme si on ne s'était jamais vraiment remis de *la défaite des grandes utopies* qui ont mobilisé et déchiré le 20<sup>ème</sup> siècle, comme s'il était soudain sans avenir, en panne d'espérance. Qu'il s'agisse de la science ou de la foi dans le progrès, du marxisme ou du libéralisme, les espoirs dont ils étaient porteurs ont été cruellement déçus. Le matérialisme de la société de consommation, qui a pu un moment faire illusion pendant les « trente glorieuses », ne parvient plus aujourd'hui à procurer le bonheur. Le politique est disqualifié, la mondialisation économique suspectée et redoutée, l'avenir inquiète ou se dérobe. Alors, ayant renoncé à « changer le monde », beaucoup s'efforcent de « changer de monde », en s'évadant d'une réalité ressentie comme pénible ou douloureuse. Chacun cherche dans un ailleurs, notamment *religieux*, un refuge en réponse à une *triple attente*.

- D'abord une attente d'*identité* qui est au fond une demande de reconnaissance. Dans une société métissée où le brassage rapide des populations et des traditions a morcelé l'identité, où *l'autre*, sous toutes ses formes, inquiète et fait peur, on cherche à recréer, pour se protéger, une communauté d'appartenance. Ce qui la caractérise, ce ne sont pas d'abord des liens institutionnels, car les anciennes structures d'autorité et d'identification se sont désagrégées, mais ce sont des langages symboliques communs, qui donnent un sentiment profond d'inscription dans une mémoire et une généalogie. Je rappelle la double étymologie possible du terme *religion* (de *religere*) « relire », « revoir » avec soin ou (*religare*), « relier ». Dans les deux cas, la religion, c'est ce qui *institue du lien* dans le *temps* et dans l'*espace*.

- J'en viens à la 2<sup>ème</sup> attente, celle d'*unité*. Dans une culture dont les références sont multiples, où les savoirs sont spécialisés et les valeurs éclatées, on ressent une peur des différences et de la complexité. Toutes les contradictions et les oppositions sont vécues comme douloureuses. Alors on aspire à une compréhension simple et globale du monde. On perçoit cette quête d'unité dans des mouvements syncrétistes invitant à renouer avec des anciens mythes, dans l'attrance pour les religions orientales, dans des formes d'alliance entre science et religion, dans la prolifération de techniques de bien-être réconciliant chaque être humain avec lui-même, avec les autres, avec le cosmos. On recherche des groupes fusionnels qui ne rassemblent que des semblables.

- Cela m'amène à la 3<sup>ème</sup> attente, celle d'*authenticité* comme protestation contre les doctrines, les dogmes, les morales toutes faites. Les réflexions rationnelles sont rejetées et l'on recherche plutôt des lieux et des moments marqués par l'intensité de ce qui est vécu, par la convivialité ou la proximité chaleureuse des relations dans le groupe. Ce qui est privilégié c'est ce que chacun ressent sur un mode affectif ou émotionnel, plus que ce que l'on comprend sur un mode intellectuel. Ce qui est décisif, c'est moins un savoir transmis que la sincérité du vécu. Ainsi on admire des personnalités comme l'abbé Pierre, sœur Emmanuelle, mère Teresa..., même si on récuse la morale qu'elles professent ou la tradition dans laquelle elles se situent. On pense à la réaction de ce jeune à propos du pape Jean-Paul II : « je n'aime pas la chanson, mais j'ai aimé le chanteur ».

## 1.4 Conclusion

Ainsi, on aurait pu croire que dans la France laïque et républicaine, la question de la place des religions dans la société avait été tranchée de manière définitive. Elle semblait ne plus devoir se poser. Sauf que le paysage religieux de notre société laïque, déchristianisée, sécularisée, ainsi que je viens de le dire, est plus complexe qu'il n'y paraît. Certaines religions s'effacent tandis que d'autres officines religieuses font le plein ! Au nom de la laïcité, on voudrait reléguer la religion dans l'espace privé et elle s'est invitée comme jamais dans la campagne présidentielle. D'ailleurs, depuis une dizaine d'années, les débats et les lois se multiplient en France, concernant des faits religieux, comme si nos textes fondateurs sur la laïcité ne parvenaient plus à assigner une place claire aux religions, ni à répondre aux questions que posent la manifestation dans l'espace public de marqueurs religieux : signes ostentatoires, tenues vestimentaires, pratiques rituelles ou prescriptions morales.

## 2. LA LAÏCITÉ, UN MONDE LIBÉRÉ DES TUTELLES RELIGIEUSES

Au départ, le terme de laïcité ne concerne pas seulement une spécificité française, il désigne plus largement la fin du pouvoir des religions sur les individus et sur la société, l'avènement d'un espace public autonome, organisé selon les seules logiques séculières. Cette libération à l'égard des tutelles religieuses a débouché, au cours de l'histoire, sur des dispositifs législatifs divers, propres à chaque nation.

Or, en France, pour des raisons historiques, la laïcité s'est constituée de manière spécifique, particulièrement conflictuelle avec le catholicisme de l'époque. Elle a du coup été considérée comme anticléricale et antireligieuse. Elle est en tout cas souvent invoquée pour refuser toute expression des religions dans l'espace public.

### 2.1. Une laïcité plutôt modérée

#### 2.1.1 La modération de Jules Ferry

Certes, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, la création de l'école laïque et le remplacement de « l'instruction morale et religieuse » par « l'instruction morale et civique » va être au cœur d'un conflit ouvert avec la hiérarchie catholique, conduisant à « la guerre des deux Frances ». Pourtant J. Ferry s'efforcera toujours de calmer le jeu. Déjà lors de la discussion des lois scolaires en 1882, quand on lui avait demandé « Quelle morale ? » il avait répondu « Mais tout simplement la bonne vieille morale de nos pères, la nôtre, la vôtre, car nous n'en avons qu'une. Nous avons plusieurs théories, mais dans la pratique c'est la même morale que nous avons reçue de nos parents et que nous transmettons à nos enfants. »<sup>5</sup> Un an plus tard il écrit, dans la célèbre *Lettre aux instituteurs*, « Vous n'avez à enseigner à proprement parler rien de nouveau, rien qui ne vous soit familier comme à tous les honnêtes gens. [...] vous n'êtes point l'apôtre d'un nouvel évangile. » (*Circulaire du 17 novembre 1883*). Enfin le même Jules Ferry laissera le Conseil supérieur de l'Instruction Publique mettre les « devoirs envers Dieu » dans l'enseignement de la morale.

#### 2.1.2 En 1905, un modèle libéral

On trouve une même modération en 1905. En effet, parmi les différents modèles de séparation alors en débat, c'est le plus libéral qui semble avoir finalement prévalu. Cette loi initiée, entre autres, par un protestant Eugène Réveillaud, préparée par un autre protestant, Louis Méjan, affirme en son Article 1<sup>er</sup> que « la République assure la liberté de conscience. » Tous les cultes sont, en principe, sur un pied d'égalité. Si la République « ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte » (Article 2), elle n'en méconnaît aucun et elle respecte l'organisation interne de chacun. A. Briand insistera sur ce point lors de la discussion de la loi à la Chambre (20 avril 1905) : « Les Eglises ont des constitutions que nous ne pouvons pas ignorer ; c'est un état de fait qui s'impose. Et notre premier devoir, à nous législateurs, au moment où nous sommes appelés à régler le sort des Eglises dans l'esprit de neutralité où nous concevons la réforme, consiste à ne rien faire qui soit une atteinte à la libre constitution de ces Eglises. »<sup>6</sup>

## 2.2 Quelques principes de la laïcité

### 2.2.1 Pas une privatisation de la religion

D'abord, contrairement à ce qui est dit parfois, les dispositions juridiques de la loi de Séparation ne signifient en rien une privatisation de la religion. Elles garantissent au contraire la liberté d'exercice public des cultes sous les « seules restrictions édictées [...] dans l'intérêt de l'ordre public ». Si la loi envisageait de renvoyer la religion dans la sphère strictement privée, elle n'envisagerait pas le risque de « trouble à l'ordre public ». D'ailleurs l'article 18 parle clairement du « libre exercice public d'un culte ».

### 2.2.2 La non-ingérence du politique

<sup>5</sup> Cité dans Ferdinand BUISSON (dir.), « Laïcité » in : *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1911.

<sup>6</sup> Cité par Alain BOYER, 1905 : *La Séparation Eglises-Etat*, Paris, Cana, 2004, p.33.

La loi de Séparation, on l'a vu avec les paroles d'A. Briand, garantit la non-ingérence du politique dans l'organisation interne des religions et le champ de leurs convictions théologiques spécifiques. Cela veut dire que la République laïque n'a pas vocation à dire qui sont les bons et les mauvais croyants, ni à choisir au sein d'une religion ceux qui seraient fréquentables et ceux qui ne le seraient pas.

### 2.2.3 La laïcité protège la société des excès du religieux

En effet, le passé et le présent montrent que les religions sont souvent en danger d'intolérance, recelant en germe et mêlé aux richesses dont elles sont porteuses, un péril de violence faite à l'autre (l'incroyant, le mal croyant, l'hérétique). Est-ce parce que les religions ont à faire aux émotions les plus fortes, parfois les plus archaïques : la peur et l'espoir, l'amour et la haine, le pur et l'impur ? Est-ce parce qu'elles se fondent dans l'absolu d'une vérité révélée ? Paul Ricœur le dit : « c'est du fond même d'une conviction forte qu'il y a le péril de la violence ». En tout cas les exemples ne manquent pas de souffrances infligées au nom de Dieu, notamment aux femmes. Et dans bien des conflits qui déchirent l'histoire, le religieux joue trop souvent comme un puissant ressort passionnel, légitimant la haine, l'exclusion et l'oppression des consciences. C'est dire l'importance de la médiation du politique pour assurer la régulation du religieux.

## 2.3 Le protestantisme et la laïcité

Je voudrais souligner *deux raisons* pour lesquelles, le protestantisme, « religion de liberté », a été artisan de la laïcité et lui demeure attaché.

### 2.3.1 Une raison historique

Si les protestants français se sentent proches des principes de la laïcité c'est d'abord, pour une large part en raison de leur propre *histoire*, car face à un catholicisme hégémonique et intransigeant, elle a été, pour eux, la promotion d'une liberté : liberté de conscience, liberté de culte et, par conséquent, facteur de reconnaissance et d'intégration dans la société française. Ce n'est donc pas par hasard que bien des protestants ont été, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, autour de Jules Ferry (Ferdinand Buisson, Jules Steeg, Félix Pécaut), des pionniers de la laïcité et qu'ils furent, en 1905, parmi les artisans de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat.

### 2.3.2 Une raison théologique

Toutefois la laïcité correspond aussi, pour les protestants, à une *conviction théologique*. On peut dire, en effet, que la Bible, telle qu'ils la lisent et la comprennent, a été dans la culture occidentale, une des sources du grand mouvement de laïcisation que représente la modernité parce qu'elle témoigne d'une désacralisation de l'univers. Seul Dieu est saint et il se révèle dans sa seule Parole. Chacun est appelé à répondre, mais les réponses données dans la foi ne sauraient s'imposer à tous. Ainsi, on ne peut déduire de la Bible ou de la foi des valeurs universalisables, valables pour tous, susceptibles d'être imposées à l'ensemble d'une communauté humaine. Aucune religion ne peut prétendre avoir autorité ou compétence pour se poser en autorité morale ultime. Aucune n'est « experte en humanité », pour reprendre une expression du catholicisme traditionnel, aucune n'a les clés de la culture ou de la civilisation. Désormais le monde échappe à l'emprise des religions. Il est confié à l'être humain et donc aussi à chaque croyant pour qu'il le serve et le transforme à travers ses engagements profanes (qu'ils soient culturels, scientifiques, politiques...) en usant de sa raison de manière libre et responsable.

## 2.4 La laïcité protège la société de toute vérité posée comme absolue

Mais cette émancipation à l'égard des tutelles religieuses, que garantit la laïcité, ne concerne pas que les religions proprement dites. Chassez le religieux, il revient au galop, subrepticement et dangereusement. Car comme le disait un pasteur du 19<sup>ème</sup> siècle « Dieu seul est laïque ! Hélas l'homme a des maladies

religieuses, cléricallement transmissibles ! » (Tommy Fallot). On pourrait en donner de multiples exemples plus ou moins importants mais tous significatifs. J'ai déjà évoqué les processus religieux dans le sport qui témoignent aussi d'une « sacralité laïque ». <sup>7</sup> Cf. également le récent livre de R. Debray *Jeunesse du sacré* <sup>8</sup>.

Mais on peut aussi penser à ces rituels laïques par lesquels la société française fait mémoire des grandes heures de son destin historique ou de sa vie nationale. Quand la nation s'autocélèbre et prend une dimension de transcendance, à travers le spectacle de sa puissance militaire, ou à travers le lien entre les vivants et les morts : la grande parade militaire du 14 juillet, la cérémonie de la flamme à l'Arc de Triomphe, les transferts de cendres au Panthéon... Le pouvoir s'y met en scène et y puise une sorte de surcroît de légitimité. Ces « liturgies laïques » sont une forme de « religion civile », une manière de refonder le lien social.

De manière plus générale, la laïcité doit rendre vigilant à l'égard des vérités qui se donnent comme absolues dans l'espace social, qu'elle soit religieuse ou non. Car une vérité qui s'absolutise porte en elle le risque de tyrannie des consciences et des comportements. On peut rappeler qu'étymologiquement « absolu » (*ab solus*) désigne ce qui est par soi seul, ce qui n'admet rien d'autre que soi. S'absolutiser revient au fond à se diviniser, à se sacraliser. » Ce que l'on a appelé les « idoles de métal et de mental », c'est-à-dire les idées, les idéologies (ces mots ont même racine) quand elles prennent en fait la place de Dieu. Celles qui pendant des siècles ont légitimé en France l'absolutisme du pouvoir royal dont les protestants furent victimes ; ou celles qui ont généré les totalitarismes du 20<sup>ème</sup> siècle et l'ont marqué de blessures inguérissables : communisme, nazisme, fascisme ; ou encore celles qui, aujourd'hui, sacralisent la race, le sang ou la nation pour justifier la haine, le racisme et la xénophobie. On peut aussi penser aux vérités qui se cachent sous les mots à majuscule, quand des productions humaines se donnent une sorte de dimension transcendante : la Raison, la Nation, la Science, le Travail, le Progrès, la République... la Laïcité elle-même, quand elle se transforme en « laïcisme » sectaire, qui est un dévoiement de la laïcité. Elle devient alors une idéologie, une sorte de religion séculière, aussi intolérante que les intolérances religieuses qu'elle prétendrait combattre. Cela signifie qu'il y a aussi une « laïcisation » de la laïcité à opérer.

## 2.5 Conclusion

En conclusion à cette 2<sup>ème</sup> partie, on peut dire que la laïcité c'est d'abord la promotion d'une liberté. C'est à la fois la non-intervention de l'Etat dans un domaine qui relève du choix de la conscience et la garantie par l'Etat de cette liberté des consciences. Le choix d'une religion, comme le choix de ne pas avoir de religion, la liberté d'abandonner une religion ou de changer de religion sont des droits fondamentaux de la personne. Depuis 1946, la République française a fait de la laïcité un principe constitutionnel. Elle est devenue le pacte fondamental de la vie collective. C'est un acquis que personne n'entend remettre en cause, en-dehors des nostalgiques de l'Eglise de chrétienté ou de fanatiques rêvant de théocratie.

## 3. COMPRENDRE LA LAÏCITÉ AUJOURD'HUI

Je vous propose d'aborder maintenant la situation de la laïcité aujourd'hui et voir comment elle évolue pour diverses raisons.

### 3.1 La laïcité en France est interrogée pour diverses raisons

En effet, la laïcité ne saurait être considérée comme un dogme intangible, mais elle doit être constamment et critiquement interrogée. Elle l'est de fait aujourd'hui au moins pour *cinq motifs*.

#### 3.1.1 L'Europe en train de se construire

D'abord, à cause de l'Europe en train de se construire où l'on rencontre d'autres modèles de relations entre l'Etat et les religions plus décripées, parce que posées initialement en termes moins conflictuels et

<sup>7</sup> Marc AUGE, « Football, de l'histoire sociale à l'anthropologie religieuse », *Le Débat*, n°19, février 1982, pp.66-67.

<sup>8</sup> Régis DEBRAY, *Jeunesse du sacré*, Paris, Gallimard, 2012

avec lesquels il faudra bien s'harmoniser (reconnaissance des diplômes universitaires par exemple). La laïcité « à la française » représente en Europe un cas singulier, qui s'explique par l'histoire, mais qui ne saurait s'imposer partout comme normatif, même si on en a vu la pertinence et même s'il peut être un modèle utile dont les autres pays ont aussi beaucoup à recevoir. Ainsi de nombreux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), s'ils ont condamné toute discrimination religieuse (Grèce, Russie) ont aussi défendu la religion comme élément d'une identité nationale. On vient de le voir, il y a quelques mois, avec un arrêt concernant la présence des crucifix à l'école en Italie.

### 3.1.2 Un paysage religieux mouvant

La deuxième raison c'est que ce pacte laïque s'est constitué dans une période d'*oppositions idéologiques* entre des systèmes de convictions fortes. Nous avons perdu la mémoire de ce que furent ces affrontements : deux écoles face à face, l'instituteur et le curé, deux conceptions de la vie sociale. Or la laïcité rencontre aujourd'hui en France l'effondrement des grands systèmes de sens, l'affaïssement des convictions, l'érosion des Eglises historiques.<sup>9</sup> Donc à la crise des grandes religions, notamment le catholicisme en France, correspondrait naturellement et normalement une crise de la laïcité, non parce qu'elle serait devenue obsolète mais parce qu'elle aurait gagné.

### 3.1.3 L'apparition de l'Islam

Troisième motif qui interroge la laïcité, l'implantation de *l'islam*, désormais deuxième religion de France, qui n'était pas impliquée dans le pacte laïque initial. Il est frappant de constater à quel point le débat sur la laïcité rebondit et s'amplifie aujourd'hui en France, quasi exclusivement à propos de cette religion. S'il en est ainsi, c'est parce que cette appartenance religieuse va aussi souvent de pair avec d'autres facteurs non religieux mais également discriminatoires : les musulmans en France sont généralement d'origine étrangère, venant pour la plupart de pays qui furent des colonies françaises, ils appartiennent souvent aux couches sociales les plus défavorisées, habitent dans des quartiers et cités « difficiles » où la délinquance et la violence sont plus fortes qu'ailleurs. À quoi s'ajoutent le contexte international et les actes du terrorisme islamiste. Largement amplifiés et dramatisés par les médias, instrumentalisés par les politiques, tous ces éléments alimentent des formes d'islamophobie peu propices à un débat serein concernant la place de cette religion dans le cadre de la laïcité. On l'a bien vu avec la loi sur « les signes religieux à l'école », mais qui concernait en fait le port du foulard par des jeunes filles musulmanes au point que l'on parle de la « loi sur le voile ». Ce qui amène des reclassements inédits quand on voit par exemple l'extrême droite, longtemps enracinée dans un catholicisme traditionnel, hostile à la laïcité et qui aujourd'hui s'en réclame et l'instrumentalise contre l'Islam.

### 3.1.4 Une ambivalence à l'égard du religieux

4<sup>ème</sup> raison, au motif de vigilance légitime à l'égard des intégrismes, des fanatismes ou des mouvements sectaires qui portent atteinte à la liberté et à la dignité des personnes, se développe un *climat de soupçon à l'égard du religieux*, alimenté par les pulsions émotionnelles de l'opinion et relayé par les médias. Il s'exprime à travers des législations et réglementations restrictives. Concernant p.ex. les camps ou activités de jeunesse : tracasseries, exclusion des subventions ou des aides aux familles... En même temps, à l'inverse, certains laïques (Edgar Morin) pensent et osent dire que la spiritualité est une dimension constitutive, fondamentale et nécessaire de l'humain, même si elle n'est pas forcément prise en charge par tout homme.

### 3.1.5 La perte de mémoire religieuse

Enfin 5<sup>ème</sup> raison, on constate dans la société contemporaine une *méconnaissance du christianisme* et notamment de la Bible, alors qu'elle est une des sources et des composantes importantes de la civilisation. Du fait de cette amnésie galopante la culture devient indéchiffrable et incompréhensible. Bien des

<sup>9</sup> « L'identité laïque ne résiste pas à une dissémination pacifique et molle de l'identité catholique »  
Guy GAUTHIER, « Réponses à l'enquête (II) », *Esprit*, n°233, juin 1997, p.201.

enseignants en font le constat quand ils mesurent leur incapacité à expliquer des textes littéraires ou commenter des œuvres d'art à leurs élèves. Mais c'est aussi *le fait religieux*, dans sa diversité, qui est méconnu, rendant difficile le dialogue entre des enfants issus de religions différentes, la méconnaissance et la peur prenant alors le pas sur la découverte mutuelle. Or la haine et la violence s'enracinent souvent dans l'ignorance de l'autre. C'est pourquoi Régis Debray a plaidé pour un enseignement du fait religieux à l'école, comme antidote à l'irrationnel et au fanatisme.<sup>10</sup> À quoi il faut ajouter la grande ignorance en matière de religion aussi bien de la plupart des journalistes que des hommes politiques.

### 3.2 Une laïcité à « géométrie variable »

#### 3.2.1 Les hésitations du politique

Quoi qu'il en soit, du fait de questions qui, jusque-là, ne se posaient pas, la laïcité, en France, semble devenue à « *géométrie variable* » comme en témoignent les hésitations des pouvoirs publics.

- Ainsi, on perçoit quelquefois une attente des autorités politiques à l'égard des religions, on accueille et même on attend de leur part un point de vue, dès lors que des questions de société touchent au sens profond de l'existence humaine et à la dignité de la personne (questions de bioéthique, famille...). Certains aimeraient aussi, quand la démocratie s'essouffle et que le lien social se défait, que les religions fassent la morale aux délinquants ou redonnent le moral à des citoyens inquiets et désabusés !
- Mais en d'autres occasions, de manière étonnante, rien n'a été demandé aux religions. Ce fut le cas lors de l'adoption par le Parlement du Pacte civil de solidarité (P.A.C.S.), alors qu'il y avait pourtant matière à discuter sur des enjeux symboliques importants pour la société avec, bien sûr, en amont et en aval des questions théologiques, éthiques, anthropologiques tout à fait fondamentales.
- Quelquefois le processus se diversifie. On interroge alors les uns et pas les autres. C'est ce qui s'était passé notamment à propos d'une instruction fiscale concernant les associations (1998), où seule la Conférence épiscopale avait été consultée alors que ce texte concernait au moins autant, sinon plus, les protestants. De manière générale, on a parfois le sentiment qu'en France, les autorités de la République balancent entre un principe de laïcité (principe de neutralité de l'Etat et d'égal traitement des religions) et l'utilisation préférentielle d'une sorte de religion nationale pour célébrer les grands événements de notre histoire ou rythmer la vie de la société. Cela implique d'être toujours attentif à ce que la laïcité ne soit pas comprise, pratiquée voire infléchie dans le sens d'une connivence entre la République laïque et une religion dominante, le catholicisme (il a fallu pas moins de deux messes lors des obsèques de François Mitterrand !).
- Il arrive enfin que l'on demande simplement aux religions de se taire. C'est notamment le cas lorsqu'elles s'intéressent aux problèmes d'immigration. Il n'a jamais manqué de ministre de l'Intérieur de gauche comme de droite pour rappeler en ce domaine aux religieux de s'occuper plutôt des affaires du ciel et de laisser celles de la terre aux autorités responsables ! On l'a vu encore à l'été 2010 à propos des réactions des Eglises, et même du pape, concernant les expulsions des Roms. C'est dire que si la laïcité est un « acquis irréversible », elle est en même temps « une tâche inachevée ». Elle est toujours à réinterroger et à faire évoluer dans le sens d'une laïcité qui reconnaît la nécessaire dimension sociale des religions. Je cite encore Régis Debray dans son fameux rapport quand il écrit : « Le temps paraît maintenant venu du passage d'une laïcité d'incompétence à une laïcité d'intelligence »<sup>11</sup>.

## 4. LA NÉCESSAIRE DIMENSION SOCIALE DE LA RELIGION : ESPACE PUBLIC ET DÉMOCRATIE

### 4.1 La dimension sociale des religions

<sup>10</sup> « La relégation du fait religieux hors des enceintes de la transmission rationnelle et publiquement contrôlée des connaissances favorise la pathologie du terrain au lieu de l'assainir. Le marché des crédulités, la presse et la librairie gonflent d'elles-mêmes la vague ésotérique et irrationaliste. L'École républicaine ne doit-elle pas faire contre-poids à l'audimat, aux charlatans et aux passions sectaires ? [...]. Il a été prouvé qu'une connaissance objective et circonstanciée des textes saints comme de leurs propres traditions conduit nombre de jeunes intégristes à secouer la tutelle d'autorités fanatisantes, parfois ignares ou incompétentes. »

Régis DEBRAY, *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque*, p.27.

<sup>11</sup> Régis DEBRAY, *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque*. p.43.



En effet, je pense que l'on ne peut durablement confiner le religieux dans les replis du privé, de l'individualisme et de l'identitaire, le refouler dans les couches les plus émotionnelles et les plus irrationnelles de la personne. Sinon il risque de faire retour de la pire manière. Quand on ne sait plus articuler le religieux et le politique on fait le lit de la violence fanatique. Quand on ne sait plus faire une place aux religions dans l'espace public pour y vivre leur culte et leur foi dignement et au grand jour, quand on les contraint à *l'obscurité*, on les jette inévitablement dans les bras de l'obscurantisme.

Prendre au sérieux la dimension sociale des religions implique donc que l'on ne peut, au nom de la laïcité, accuser d'intolérance toute expression d'une conviction. La laïcité ne saurait mettre les croyants en congé de l'histoire, ni exiler les religions hors de l'espace public. Au contraire, l'expression publique des convictions, y compris religieuses et éthiques, constitue un élément vital du débat démocratique pour une société en quête de sens.

## 4.2 L'espace public

Je considère que cette notion d'*espace public*, conceptualisée aujourd'hui par de nombreux penseurs (notamment Jürgen Habermas), est particulièrement féconde pour notre réflexion. Cet « espace public » est une sphère intermédiaire entre le domaine privé et le champ politique, un espace où les convictions personnelles peuvent s'exprimer publiquement, où peuvent *se rencontrer* et *se confronter* des conceptions de l'humain et des visions du monde différentes. C'est en somme la place publique d'antan. C'est-à-dire l'ensemble des lieux où, dans une société donnée, l'on débat de tout ce qui concerne la vie de la cité (affaires, politique, religion, loisirs, etc.).

Mais l'espace public c'est aussi le lieu où, par-delà les points de vue particuliers, une société *élabore ses références communes*. Il peut contribuer à enrichir une *démocratie représentative de délégation*, aujourd'hui bien essoufflée, par une *démocratie de la délibération*. Il appartient pour cela à chaque individu, groupe, communauté, religion de prendre sa place dans cet espace public de délibération, non seulement pour défendre ses intérêts ou revendiquer des droits, mais pour apporter sa contribution spécifique à la visée commune. On voit bien alors en quoi la démocratie a besoin des religions et de toutes les familles spirituelles et aussi en quoi la laïcité constitue le cadre et le régulateur indispensables de ce nécessaire lieu de débat.

## CONCLUSION

Je dirais en conclusion que, pour cela, il ne s'agit pas que les religions interviennent à tout bout de champ, ni qu'elles se constituent en groupe de pression, mais qu'elles partagent ce qu'elles croient, sans prétention, ni timidité, en sachant que leur parole ne prétend pas être infaillible, ni s'imposer à tous de manière autoritaire.

Leur contribution est de l'ordre de la proposition et non d'une parole qui se voudrait hégémonique et normative pour l'ensemble de la société. J'aime à dire qu'il s'agit pour les religions, comme pour les autres familles de pensée, non pas d'*imposer*, mais de *proposer* et mieux encore d'*exposer* leurs convictions au double sens du verbe exposer. C'est-à-dire de les présenter, mais aussi de les risquer dans la rencontre avec les convictions d'autrui.

Comme l'a écrit Paul Ricoeur, et je termine par ses mots, « Si vraiment les religions doivent survivre, il leur faudra renoncer à toute espèce de pouvoir autre que celui d'une parole désarmée et faire prévaloir la compassion sur la raideur doctrinale... »<sup>12</sup>

Michel BERTRAND  
Institut protestant de théologie  
Faculté de Montpellier

<sup>12</sup> Paul RICOEUR, cité par Jean DANIEL, *Dieu est-il fanatique ?* Paris, Arléa, 1996, p. 9.